



International
School
of **Angers**



Établissement scolaire Indépendant

Bilingue à Angers de 2 ans à 12 ans

Année 2020/2021

E-Mail : internationalschoolofangers@gmail.com
Téléphone : Elodie Ménard - 06.82.56.34.00 / Pauline Bouyer - 06.80.74.04.19
Site web : internationalschoolofangers.com (en cours de construction)
Adresse : 5 Rue des Basses Fouassières - 49000 Angers

L'INTERNATIONAL SCHOOL OF ANGERS

L'ISA est un établissement bilingue indépendant; scolaire et centre de loisirs, qui accueille les enfants dès 2 ans de la maternelle jusqu'à leur entrée au collège.

L'ISA est un établissement qui au travers des apprentissages intellectuels et du développement global de l'enfant cherche à ce que chaque enfant puisse s'épanouir et avancer vers un avenir qui lui ressemble. Une école où la qualité de l'Education avec un grand E se construit au quotidien par un travail collaboratif avec les familles.

Notre mission :

- Eduquer et transmettre aux enfants.
- Faire émerger de chaque enfants ses qualités et ses compétences.
- Permettre à chaque enfant de trouver sa propre motivation afin d'atteindre son potentiel.
- Transmettre aux élèves le respect de leur culture et de celle des autres.
- Permettre à travers des enseignements francophones et anglophones, d'accéder à un monde de possibilités.

LE PROJET ÉDUCATIF

A l'ISA, nous sommes attachés à l'épanouissement personnel de chacun.

L'ISA permet à chaque élève de vivre les débuts de sa scolarité de façon positive, stimulante et enrichissante dans une ambiance sereine avec une **ouverture sur le monde d'aujourd'hui et de demain**.

Nous préparons nos élèves à devenir des **citoyens du monde**.

Nos élèves reçoivent un enseignement provenant d'**enseignants français et internationaux**. Chacun apporte sa propre identité en classe et à tous. Ils plongent l'école dans une **ambiance multiculturelle et internationale**.

Notre volonté est d'axer les services de l'établissement sur une approche individualisée pour que chaque enfant devienne autonome en étant acteur de ses apprentissages ; que chacun soit capable de faire des choix, de planifier des actions, de prendre des initiatives en mobilisant ses ressources pour résoudre et mener ses tâches à terme en étant satisfait de ses réalisations.

Il nous paraît primordial que les enfants prennent conscience de l'importance de l'échange, du partage et de la découverte des autres afin de les amener à créer des liens basés sur la richesse des interactions et l'égalité.

Ainsi notre volonté est de proposer un **enseignement actif** où l'enfant est moteur dans ses apprentissages, c'est pourquoi nos classes ont des **petits effectifs** (maximum 15 élèves).

L'International School of Angers suit le **programme national français**. Cet enseignement est complété par un **enseignement anglophone** mêlant différentes méthodes Jolly phonics, Cambridge, Oxford...

Chaque année, les élèves à partir du CE1/CE2 ont la possibilité de passer les **diplômes de Cambridge**, diplômes reconnus à l'international.

Notre programme d'immersion bilingue permet aux enfants d'obtenir un niveau confortable en langue française comme en langue anglaise.

Les apprentissages se font de manière ludique et créative tout en suivant un programme lié à l'âge et aux capacités de l'enfant.

Les **classes multi-niveaux**, permettent aux enfants d'avancer à leur rythme sans être bloqués par un système ; « un niveau – une année ». Ce mode d'éducation, proche de l'enfant, lui permet de prendre confiance en lui et de prendre conscience qu'il est un individu à part entière, différent et unique, tout en respectant les règles d'un environnement collectif.

Nous aspirons à créer une réelle dynamique à travers des projets et des actions qui s'inscrivent dans les actions propres à l'Unesco afin de devenir *école Unesco*.

Notre souhait est d'être en *étroite relation avec les familles*, car le suivi individuel de chaque enfant est au centre de nos préoccupations.

Ainsi, le travail, l'aide personnalisée, les échanges de services, les intervenants extérieurs, les activités proposées... permettent à chaque enfant de suivre un parcours particulier et adapté à ses besoins.

L'ISA se veut être un tremplin, pour vos enfants, vers un avenir tourné vers l'international.

Nos valeurs fondamentales, dans notre style de management auprès des équipes pédagogiques et dans nos rapports quotidiens avec les familles et les enfants sont :

- 1 - le respect de soi, des autres et de son environnement,
- 2 - la responsabilité des élèves,
- 3 - la transparence,
- 4 - le développement global de l'élève.

Un établissement indépendant pensé et développé pour l'avenir des enfants qui :

- Assure le socle commun de connaissances et de compétences tel qu'il est défini par l'Éducation Nationale.
- Est ouvert aux changements et aux nouvelles approches pédagogiques.
- Permet à l'élève de développer ses compétences et de cultiver ses talents, dans un environnement à son échelle, à son rythme et selon ses besoins spécifiques.
- Offre à l'enfant une perspective de développement global de sa personne sur les plans :
 - intellectuel (développement du QI),
 - physique, (au delà de l'habituelle éducation physique et sportive, une éducation à l'écoute du corps, à ses besoins sera diffusée par d'autres approches respiratoires, méditatives, sensorielles...)
 - moral (par la co-construction de la règle et de la loi afin d'atteindre le plus haut niveau de la conscience morale)
 - émotionnel (par une véritable éducation à l'intelligence émotionnelle : développement du QE.. repérage des émotions, gestion des émotions...)
 - social par le développement de l'intelligence collective et des travaux collaboratifs, éducation à la gestion des conflits...
- Outre le développement personnel de l'enfant, vise l'apprentissage de la vie en groupe, de l'écoute de l'autre notamment par des apprentissages et des jeux collaboratifs.

Un établissement international par le bilinguisme et le souhait d'intégrer le réseau UNESCO :

- Par un enseignement 50% en français et 50% en anglais.
- En faisant parti du réseau des écoles associées UNESCO, une communauté scolaire élargie intégrant les valeurs de l'UNESCO.

L'ÉCOLE MATERNELLE

A l'International School of Angers, nous accueillons en maternelle les élèves à partir de 2 ans (date anniversaire), en leur permettant de vivre les débuts de leur scolarité de façon positive, stimulante et enrichissante dans une ambiance sereine avec une ouverture sur le monde d'aujourd'hui et de demain.

L'école maternelle est l'un des premiers lieux d'accueil et de sociabilisation, elle permet de développer toutes les possibilités de l'enfant pour former sa personnalité et lui donner les meilleures chances de réussir à l'école élémentaire en le préparant aux apprentissages ultérieurs.

Le rôle des enseignants est la construction des apprentissages, et d'éveiller l'intérêt de l'enfant au monde qui l'entoure ainsi que de développer son esprit critique.

Le programme de l'International School of Angers contribue à faire acquérir à l'enfant une première structuration du langage oral en français comme en anglais.

L'enseignement est entièrement bilingue et ce, dès le début de la Très Petite Section. Les élèves apprennent en français comme en anglais de manière naturelle et ludique. L'effectif des classes est réduit, afin de favoriser un enseignement proposant de nombreuses activités tout en l'individualisant.

Chaque année les élèves travaillent autour de projets rigoureux qui les aident à apprendre et qui permettent de mettre en pratique la collaboration, la communication et l'autocritique.

Le programme d'apprentissage en maternelle est composé autour de différentes thématiques :

- Développement personnel, social et émotionnel - Développement physique (motricité/sport)
- La communication et le langage
- L'alphabétisation
- Développement de la motricité fine, du graphisme puis de l'écriture - Les pré-mathématiques et les mathématiques
- Découverte du monde et du temps
- Les arts (musique, peinture, dessin)
- Le jeu (jeu d'imitation, jeu de groupe, jeu de construction, jeu solitaire)

Nos méthodes d'enseignement sont issues de différentes pédagogies actives et méthodes traditionnelles, afin de favoriser l'éveil de nos élèves tout en développant leur autonomie et la confiance en eux, en toute bienveillance.

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

L'International School of Angers est un lieu où les élèves peuvent grandir dans un environnement sûr, structuré et stimulant.

Au-delà de l'acquisition des savoirs fondamentaux, les élèves, dès le plus jeune âge, apprennent à être souples, réactifs et à s'adapter aux changements d'enseignants dans la journée en fonction des matières enseignées.

L'enseignement est bilingue, les élèves apprennent en français comme en anglais de manière naturelle et ludique. L'effectif des classes est réduit, afin de favoriser un enseignement individualisé permettant à l'élève de participer activement à sa scolarité.

A l'International School of Angers le développement des compétences de la vie courante est valorisé au même titre que les progrès scolaires et leurs évaluations.

Le programme de primaire, qu'il soit en anglais ou en français, est composé d'un travail sur le langage, la littérature et l'alphabétisation. Ces trois domaines d'apprentissage se concentrent sur le développement de la prise de conscience des compétences productives (parler, écrire et créer) et des compétences réceptives des enfants (écouter, lire et observer).

Nous enseignons aux élèves à écouter attentivement les autres en classe, à poser des questions liées à l'activité en cours et à suivre les instructions que donne l'enseignant. De plus, les enfants assimilent et identifient ce qu'ils apprennent en répondant à des questions de plus en plus précises.

En CP le programme de lecture est basé sur la capacité de l'enfant à décoder un texte et à reconnaître les mots qu'il apprend, tout en sachant aborder des mots nouveaux de manière autonome, grâce au travail de reconnaissance des sons. A l'écrit, nous enseignons aux enfants à rassembler leurs idées et à les organiser. Au fur et à mesure, les enfants enrichissent et approfondissent leur lexique de mots et d'expressions. Les enfants assimilent les techniques de l'écrit en alternant des phrases simples et des phrases plus complexes.

En CE/CM, les enfants apprennent à choisir et préparer des présentations, des poèmes, des histoires, etc. Nous encourageons les enfants à devenir de plus en plus clairs et précis dans leur discours et à utiliser un vocabulaire spécifique adapté au contexte étudié.

Nous leur enseignons l'étude de textes, nous montrons aux enfants comment, à travers un texte, l'auteur peut interpeller les lecteurs. Nous leur donnons les clés de la maîtrise de l'écriture.

En primaire, le programme de mathématiques consiste à apprendre aux enfants les notions fondamentales d'apprentissage des chiffres, des formes, des mesures et des traitements de données. Les enfants font également du calcul mental grâce à des méthodes écrites et pratiques que nous leur enseignons.

Nous enseignons également aux enfants à estimer, mesurer des longueurs, peser des poids... en choisissant les bonnes unités de mesure. Nous leur apprenons à utiliser des unités de temps et à connaître les relations entre elles (secondes, minutes, heures, jours, semaines, années).

Dès le CP, les enfants travaillent les sciences sous forme de projets. Notre programme a pour objectif de guider l'enfant pour qu'il puisse lui-même interpréter à sa manière le monde qui l'entoure.

L'International School of Angers propose également d'autres domaines d'apprentissage comme l'Histoire, la Géographie, l'Education Morale et Civique, les Arts (musique, peinture, dessin) et le sport.

En primaire, nous partageons l'enseignement :

En français :

- Lecture, technique et compréhension (méthode phonétique et syllabique) - Écriture, grammaire, conjugaison, vocabulaire, orthographe
- Expression écrite, poésie, littérature française
- Maîtrise des éléments mathématiques, raisonnement, calcul, géométrie
- Découverte du temps, Histoire
- Education Morale et Civique
- Musique

En anglais :

- Étude de la langue, lecture
- Écriture, grammaire, conjugaison, vocabulaire, orthographe
- Expression orale et écrite, poésie, littérature anglaise
- Découverte du monde / Géographie / Sciences
- Histoire de l'art / Art et créativité
- Sport
- Sensibilisation aux techniques de l'information et de la communication

Nous souhaitons jouer un rôle important en instaurant les bases d'un développement pour être un citoyen du monde, sincère et respectueux.

DEVENIR ECOLE UNESCO

Nous souhaitons devenir une école UNESCO ; il nous semble important de promouvoir auprès de nos élèves et des familles les idéaux et les valeurs de l'UNESCO en renforçant les dimensions humanistes, éthiques, culturelles et internationales dans nos approches éducatives.

L'équipe pédagogique aura pour objectif, que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement des modes de vie durable, les droits de l'homme, l'égalité des sexes, la promotion d'une culture de paix et de non-violence, la citoyenneté mondiale et la diversité culturelle.

LA VIE SCOLAIRE

Les horaires d'ouvertures

L'International School of Angers suit le calendrier scolaire fixé par l'éducation Nationale de la Zone B pour les petites vacances. Pour les grandes vacances les cours se terminent au 30 juin. L'Holiday Club d'été commence le 1er juillet.

L'école accueille les enfants tous les jours de la semaine du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30.

Durant les vacances scolaires l'établissement est ouvert de 8h00 à 17h30.

L'établissement est fermé une semaine durant les vacances de Noël et à partir du 31 juillet au soir jusqu'à la rentrée début septembre.

Organisation de la semaine sur le temps scolaire

En maternelle, les élèves ont classe 4 jours par semaine : le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Pour les TPS/PS :

Les élèves ont classe de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.

Le temps du repas se déroule de 11h30 à 12h15.

Le temps de sieste débute à 12h15.

Pour les MS/GS

Les élèves ont classe de 9h00 à 12h30 et de 13h45 à 16h30.

La pause méridienne a lieu de 12h30 à 13h15 (temps repas) et de 13h15 à 13h45 (temps de détente).

En primaire

Les élèves ont classe 4 jours et demi par semaine : le lundi, mardi, jeudi et vendredi toute la journée ainsi que le mercredi matin.

Les élèves ont classe de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 16h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Le mercredi de 8h30 à 12h00.

La pause méridienne a lieu de 12h30 à 13h15 (temps repas) et de 13h15 à 13h45 (temps de détente).

Les élèves de primaire ont étude dirigée le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17h00 à 17h30.

La restauration scolaire

Il y a 2 services.

Nous nous efforçons d'intégrer des produits issus de l'agriculture biologique et des produits frais locaux. Un repas végétarien par semaine est mis en place.

Un encas le matin pour les maternelles est organisé avec un objectif pédagogique (découverte des couleurs, de l'Europe...).

Les goûters de l'après-midi sont assurés par l'école pour les maternelles inscrits à l'ASA et pour les primaires inscrits à l'étude.

Les menus sont affichés toutes les semaines à l'entrée de l'école et publiés sur l'application de la classe de votre enfant et sur le site Internet de l'établissement.

Les régimes particuliers peuvent être respectés.

L'étude dirigée

L'étude dirigée est optionnelle, l'inscription se fait en début d'année et ce, pour l'année complète.

L'étude a lieu tous les soirs, à l'exception du mercredi et du jour précédant les vacances scolaires.

C'est un temps où les enfants sont encadrés pour avancer dans leur travail.

Cependant, les parents doivent vérifier le travail réalisé ou non et terminer ce qui doit l'être. La lecture quotidienne doit se faire à la maison.

Les enfants ne participant pas à l'étude, devront réaliser leurs devoirs à la maison.

L'ASA - After School Activity (Accueil périscolaire)

Pour les maternelles :

- Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h45 à 9h00 et de 16h30 à 18h30.
- Le mercredi de 7h45 à 18h30.

Pour les primaires :

- Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h45 à 8h30 et de 17h30 à 18h30.
- Le mercredi de 12h00 à 18h30

L'ASA du mercredi matin est également ouvert aux enfants extérieurs dès 7h45. L'apprentissage de l'Anglais se fait au travers d'activités et de thèmes mensuels.

Pour les enfants présents à la demi-journée, les parents peuvent venir chercher leur enfant à 12h00 ou après le déjeuner à 13h00.

Le mercredi midi, il y a un service unique de 12h00 à 13h00.

Les inscriptions se font la dernière semaine du mois précédant. Un planning vous sera communiqué avec la feuille d'inscription.

Le Holiday Club

Durant les petites vacances scolaires et durant le mois de juillet l'établissement est ouvert de 8h00 à 17h30.

Les activités ont lieu de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Il est possible d'inscrire ses enfants pour des demi-journées ; matin ou après-midi.

Une feuille d'inscription accompagnée du planning, vous sera transmise un mois avant la période de vacances.

L'organisation de l'ASA et de l'Holiday Club

Sur le temps de l'ASA du mercredi et de l'Holiday Club, nous organisons des activités et sorties par thèmes mensuels ou hebdomadaires pour les périodes de vacances.

Durant ces temps, les enfants bricolent, chantent, cuisinent, se déguisent... Le tout en anglais et/ou en français. Les plannings d'activités sont affichés à l'accueil et/ou consultables sur notre site internet.

Activités sportives

Pour les classes de TPS/PS/MS, la motricité se pratique quotidiennement sous diverses formes.

Pour les primaires et les GS, une séance hebdomadaire est organisée. Chaque semaine les élèves changent d'activité, ce qui leur permet de pratiquer et de découvrir différentes pratiques sportives.

Blouse et code couleurs

En maternelle, les élèves portent un tablier scolaire fourni par l'école dont la couleur varie en fonction de la classe : jaune pour les TPS, rouge pour les PS, vert pour les MS et bleu pour les GS.

pour les élémentaires les vêtements doivent être sans marque/logo ou signe apparent.

Relation Parents/Ecole

Les relations parents/école doivent être basées sur la confiance et le respect.

C'est pourquoi chaque vendredi matin avant les vacances scolaires un «Coffee Time» est organisé. Le temps d'un petit déjeuner tous ensemble, les enfants et enseignants vous présentent les différents travaux et activités menés lors de la période écoulée.

C'est un temps de convivialité renforcé avant les vacances de Noël avec un «Coffee Time» spécial.

Les informations annuelles et structurelles vous sont communiquées via le site internet de l'école. Dans un souci de simplification, les informations qui concernent le quotidien des enfants, les activités, les menus... vous sont communiquées via le panneau d'affichage dans l'entrée de l'école et via l'application de la classe de votre enfant.

Une réunion d'information a lieu à la rentrée scolaire pour vous informer des méthodes, des projets et de l'organisation du travail de la classe avec les enseignants.

A la rentrée, chaque famille reçoit notre règlement intérieur qu'après lecture, enfant et parents doivent signer.

La direction se tient à votre disposition, sur rendez-vous pour tout échange.

Il est possible de rencontrer les enseignants tout au long de l'année, sur rendez-vous.

Pour plus de communication, un conseil de classe est organisé à la fin de chaque période en présence des enseignants, de la direction et d'un parent délégué.

Un compte rendu vous est communiqué.

Une réunion annuelle entre la direction, les enseignants et les parents d'élèves a lieu pour faire un bilan de l'année, et présenter le budget, la stratégie et le plan d'investissement de l'année suivante.

C'est avec plaisir que nous accueillons les parents d'élèves qui souhaitent participer à la vie de l'école en intervenant sous forme d'atelier, goûter, présentation...

Nous souhaitons que l'école soit un lieu d'échanges intergénérationnels et culturels car l'école est le premier réseau social des enfants.

Devenir École UNESCO

A l'International School of Angers dans la continuité de notre volonté de devenir école UNESCO, nous souhaitons mettre en place au sein de l'école une logique de développement durable.

Il nous paraît essentiel de sensibiliser les enfants à l'importance de l'environnement en participant à des projets nationaux tel que «Protégeons la nature» mais aussi dans notre quotidien comme par exemple avec le tri et la réduction de nos déchets, l'utilisation de l'eau...

TARIFS septembre 2020/ juin 2021

Suite au COVID-19, L'ISA est soucieuse de la conjoncture économique actuelle, c'est pourquoi, nous avons décidé de faire -10% sur les frais de scolarité sur l'année 2020/2021.

Frais d'inscription et de réinscription

MATERNELLE

Frais de dossier - par famille :	250€
Frais de matériel scolaire* - par enfant :	250€
Forfait sorties scolaires :	80€

ELEMENTAIRE

Frais de dossier - par famille :	250€
Frais de matériel scolaire** - par enfant :	300€
Forfait sorties scolaires :	100€

Nous prenons en charge l'achat du matériel afin de faire des commandes groupées et de vous simplifier les achats pour la rentrée.

** Les frais de matériel en maternelle comprennent 2 blouses.*

*** hors cartable, trousse et agenda.*

Le prix de la scolarité est annuel et fixe. Il peut néanmoins être versé au moyen de dix mensualités.

Frais de scolarité - Maternelle

MI-TEMPS - enfant de moins de 3ans

Mi-temps :	350€/mois
Mi-temps + repas :	410€/mois
Mi-temps + mercredi (sans repas) :	450€/mois
Mi-temps + repas + mercredi :	530€/mois
Mi-temps + repas + vacances :	530€/mois
Mi-temps + repas + mercredi + vacances :	560€/mois

TEMPS COMPLET

Temps complet :	500€/mois
Temps complet + repas :	570€/mois
Temps complet + mercredi :	600€/mois
Temps complet + repas + vacances :	600€/mois
Temps complet + repas + mercredi + vacances :	650€/mois

Frais de scolarité - Primaire

TEMPS COMPLET

Temps complet :	500€/mois
Temps complet + repas :	570€/mois
Temps complet + mercredi :	600€/mois
Temps complet + repas + vacances :	600€/mois
Temps complet + repas + mercredi + vacances :	650€/mois

REMISES (cumulable)

Famille monoparentale sans soutien du conjoint pour le paiement des frais de scolarité (sur justificatif) : -10%

2 enfants : -10% sur les frais de scolarité de chaque enfant.

3 enfants et plus : -10% sur les frais des deux premiers enfants et -15% sur les frais de scolarité du 3^{ème} enfant et des suivants.

Pour tout paiement annuel, une réduction de 5% est appliquée sur les frais de scolarité.

ASA

Mercredi temps complet + repas :	45€
Mercredi matin ou après-midi + repas :	40€
Mercredi matin ou après-midi (repas non compris) :	35€
Mensuel mercredi temps complet + repas :	170€

HOLIDAY CLUB

La journée + repas :	45€
La demi journée + repas :	40€
La demi journée (repas non compris) :	35€
La semaine :	190€
Le mois :	690€

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

La première rentrée ou l'arrivée dans une nouvelle école est un moment important pour chaque enfant et ses parents. Dès l'inscription, nous mettons tout en œuvre pour que votre enfant s'intègre facilement.

Pour toute demande d'inscription, merci de prendre rendez-vous avec la direction par téléphone au 06.80.74.04.19 ou par mail : internationalschoolofangers@gmail.com.

Le dossier d'inscription dûment complété et accompagné des pièces demandées devra être remis à la direction. A ce stade de la procédure d'inscription, les frais de dossier et de matériel seront encaissés.

Les inscriptions en cours d'année sont possibles.

Avant la rentrée scolaire, les informations nécessaires vous seront communiquées par email.

Documents à fournir

- le formulaire d'inscription dûment complété, daté et signé par les deux parents si besoin, le justificatif de garde ou de garde alternée
- 2 photos d'identité
- la copie du livret de famille
- la copie du carnet de santé (pages vaccinations)
- le certificat de radiation et dossier scolaire (pour les enfants déjà scolarisés)
- un relevé d'identité bancaire
- l'assurance responsabilité civile + dommages corporels
- le certificat médical d'aptitude à la pratique sportive (MS/GS/élémentaire)
- le certificat médical pour la vie en collectivité (enfant âgé de 2 ans)
- le règlement complet des frais de dossier + matériel

CONDITIONS GÉNÉRALES ET FINANCIÈRES

Nos conditions générales et financières sont susceptibles d'évoluer. Nous vous en tiendrons informés par e-mail.

1. Conditions d'inscription

1.1 Conditions d'inscription

IMPORTANT : Toute inscription s'entend pour la durée totale de l'année scolaire.

L'inscription d'un nouvel élève est confirmée par la réception du formulaire d'inscription accompagné des pièces demandées et du paiement :

- des frais d'inscription
- des frais de participation au matériel scolaire
- du forfait sortie

Pour le primaire, le dossier scolaire est requis ainsi que le certificat de radiation et le livret d'évaluation de l'école précédente.

Tout changement (adresse, situation familiale, téléphone...) doit immédiatement être communiqué par mail à internationalschoolofangers@gmail.com avec pièces justificatives.

1.2 Conditions d'annulation d'inscription

Si vous souhaitez annuler l'inscription d'un élève, l'école doit être notifiée de l'annulation par lettre recommandée adressée à : International School of Angers, 5 rue des Basses Fouassière, 49000 Angers, sans délai.

Les conséquences financières sont les suivantes :

Les frais d'inscription ne sont pas remboursés.

1- Le remboursement des frais de participation au matériel scolaire et le forfait sorties scolaires sont possibles si l'école est informée de l'annulation par lettre recommandée, jusqu'à 15 jours après l'inscription de l'élève.

2- Si l'annulation de l'inscription est souhaitée après un délai de 15 jours à partir de la date d'inscription de l'élève, les montants versés ne seront pas remboursés.

3- Après le 1er juillet : les montants versés ne seront pas remboursés.

2. Réinscription

2.1 Conditions de réinscription

L'école doit recevoir les documents et frais suivants, avant le 15 juin 2020 :

- Le formulaire de demande de réinscription dûment rempli et signé par les deux parents de l'élève.
- Le règlement des frais de réinscription, de participation au matériel scolaire et le forfait sorties scolaires.

2.2 Conditions d'annulation de la réinscription

L'annulation d'une réinscription doit être notifiée à l'école par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à : International School of Angers, 5 rue des Basses Fouassière, 49000 Angers. Les conséquences financières de cette annulation seront différentes, selon la date de l'annulation :

1- Avant le 1er juillet : les frais de réinscription, de participation au matériel scolaire et le forfait sorties scolaires seront remboursés.

2- Après le 1er juillet : les montants versés ne seront pas remboursés.

2.3 Cas Spécifiques d'annulation de la réinscription

Le remboursement des frais de réinscription sera possible après la date du 1er juillet en cas de force majeure empêchant la scolarisation de l'enfant ou la mutation des parents entraînant un déménagement dans un autre département.

3. Frais Scolaires

3.1 L'élève est inscrit à l'ISA pour l'année scolaire entière. Les frais scolaires (voir tarifs) sont annuels. Ils sont facturés annuellement ou en dix mensualités selon le choix des familles. Pour tout paiement annuel 5% de remise seront appliqués. Dans ce cas, les frais scolaires devront être réglés avant le 1er septembre 2020. Les paiements mensuels font l'objet de l'envoi d'une facture aux familles chaque mois et devront être réglés avant le 3 du même mois.

3.2. En cas de non paiement des frais scolaires aux dates prévues, le retard de paiement fera l'objet d'un intérêt de retard fixé au taux légal majoré de deux points. Tous les frais de recouvrement quels qu'ils soient seront à la charge des parents. En outre, la Direction se réserve le droit de ne pas accepter l'élève en classe.

4 Inscription en cours d'année

Pour les élèves s'inscrivant en cours d'année à l'ISA, les frais scolaires annuels sont facturés au prorata temporis.

5 Rupture et suspension de la scolarité - clause résolutoire

Sauf cas d'événements de force majeure, irrésistibles et imprévisibles, décès ou maladie de longue durée de l'enfant empêchant sa scolarisation, mutation des parents entraînant le déménagement dans un autre département, l'absence de l'élève durant l'année scolaire, ne pourra donner lieu à remboursement. Faute de règlement d'une seule mensualité à échéance, le contrat sera résilié de plein droit 15 jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée vaine. Un départ qui interviendrait en cours d'année doit être notifié à la Direction de l'école par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à : International School of Angers, 5 rue des Basses Fouassières, 49000 Angers, le plus tôt possible, avant la date de départ. Les frais de scolarité seront dûs en totalité.

6 Responsabilité Civile

Les familles sont pécuniairement responsables des dégradations des locaux et de tout matériel faites par leurs enfants.

Date et Signature(s) :

FICHE D'INSCRIPTION

Date d'entrée souhaitée :	
Année :	
Classe :	
Nom de l'enfant :	
Prénom de l'enfant :	
Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	
Nationalité :	
Pays de naissance :	
Date de naissance :	
Langue maternelle :	
Autres langues :	
Nous soussignons :	
Agissant en qualité de représentant légal,	
<input type="checkbox"/> Maternelle <input type="checkbox"/> Mercredi (ASA)	
<input type="checkbox"/> Élémentaire <input type="checkbox"/> Holiday Club	
<input type="checkbox"/> Mi-temps Maternelle (-de 3 ans) <input type="checkbox"/> ASA + Holiday Club	
<input type="checkbox"/> Repas	
Montant :	
Nous déclarons avoir pris connaissance des conditions générales et financières et les accepter.	
Fait à Angers le :	Signatures :

EQUIVALENCES DES CLASSES D'ÉLÉMENTAIRE

FRANCE	UK	USA	AGE
CP	Year 2	Grade 1	6 ans
CE1	Year 3	Grade 2	7 ans
CE2	Year 4	Grade 3	8 ans
CM1	Year 5	Grade 4	9 ans
CM2	Year 6	Grade 5	10 ans

REGLEMENT FRAIS DE SCOLARITÉ

Le règlement des frais scolaires sera effectué par :		
<input type="checkbox"/> Père & mère ensemble	<input type="checkbox"/> Père & mère séparément *	<input type="checkbox"/> Tiers **
<input type="checkbox"/> Père seul	<input type="checkbox"/> Mère seule	
* Nous vous prions d'indiquer la répartition sur une feuille séparée signée des deux parents et de nous la transmettre par mail à internationalschoolofangers@gmail.com		
** Si un Tiers s'engage à régler les frais de scolarité, veuillez joindre un document de prise en charge signé par cette entité et de nous le transmettre.		

DERNIER ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ

Nom de l'établissement :
Adresse :
Code postal : Ville :
Pays :
Motif du changement :

PARENTS

Nom du père ou du tuteur :
Prénom du père ou du tuteur :
Profession du père ou du tuteur :
Adresse :
Code Postal : Ville / Pays :
Téléphone(s) :
E-Mail (Merci d'écrire lisiblement) :
Langue(s) parlée(s) :
Nom de la mère ou de la tutrice :
Prénom de la mère ou de la tutrice :
Profession de la mère ou de la tutrice :
Adresse :
Code Postal : Ville / Pays :
Téléphone(s) :
E-Mail (Merci d'écrire lisiblement) :
Langue(s) parlée(s) :

SITUATION DE LA FAMILLE-PARENTS SÉPARÉS

Oui Non
Si oui, l'enfant vit chez : Sa mère Son père Les deux (garde alternée)

SIGNATURE :

LA SIGNATURE DES DEUX PARENTS / TUTEURS DE L'ÉLÈVE EST OBLIGATOIRE.

Les parents ou tuteurs de l'élève, signataires de ce document, déclarent avoir pris connaissance de toutes les informations ainsi que des tarifs en vigueur.

Fait à Angers le :

Signatures :

RESTAURATION

Nom et prénom de l'enfant :
Régime différencié : OUI NON
Préciser :

DOSSIER MEDICAL

Nom et prénom de l'enfant :
Sexe : M F
Date de Naissance :
Nom du médecin traitant :
Téléphone :
Adresse :
Problèmes de santé :
Allergie :

En tant que parents/personne responsable de l'enfant sus nommé, nous donnons l'autorisation à la direction de l'école, ainsi qu'à tout enseignant de l'école pouvant être concerné par les soins et la santé de mon enfant,

- d'avoir accès aux données de la fiche médicale de mon enfant ; ceci uniquement afin de répondre aux besoins de sa santé en cas d'urgence.
- de faire prendre en charge mon enfant par le SAMU ou les pompiers dans le centre médical le plus approprié en cas de blessure ou de maladie.
- de prendre, si les parents ne sont pas joignables, l'autorité de toute décision prise par le corps médical compétent en cas d'extrême urgence.

Fait à Angers le :

Signatures :

MÉDICAMENTS

En cas de prise de médicaments au sein de l'établissement, il est impératif de fournir un certificat médical, certifié attestant le nom du médicament, la durée de la prise, la posologie.

Un protocole devra être signé entre les parents, le médecin et l'établissement.

AUTORISATION DE SORTIE

Nous soussignés	
Parents de l'enfant :	
<input type="checkbox"/> Autorise <input type="checkbox"/> N'autorise pas	
la participation de notre enfant à toutes les sorties organisées par l'établissement dans le cadre des activités.	
Fait à Angers le :	Signatures :

AUTORISATION D'UTILISATION DES PHOTOS (site internet)

Nous soussignés	
Parents de l'enfant :	
<input type="checkbox"/> Autorise <input type="checkbox"/> N'autorise pas	
l'Établissement à publier sur son site ou à diffuser des photos de notre enfant prises au cours des activités.	
Fait à Angers le :	Signatures :

AUTORISATION D'UTILISATION DES PHOTOS (réseaux sociaux)

Nous soussignés	
Parents de l'enfant :	
<input type="checkbox"/> Autorise <input type="checkbox"/> N'autorise pas	
l'Établissement à publier sur les réseaux sociaux liés à l'établissement ou à diffuser des photos de notre enfant prises au cours des activités.	
Fait à Angers le :	Signatures :

AUTORISATION D'UTILISATION DES PHOTOS (sur l'application de la classe)

Nous soussignés	
Parents de l'enfant :	
Autorisons l'Établissement à publier sur l'application de la classe de notre enfant des photos prises au cours des activités.	
Fait à Angers le :	Signatures :

PERSONNES A JOINDRE EN CAS D'ABSENCE DES PARENTS

Nom et prénom :
Numéro de téléphone :
Nom et prénom :
Numéro de téléphone :

PERSONNES HABILITÉES À VENIR CHERCHER L'ENFANT

Nom et prénom :
Nom et prénom :
Merci de nous fournir leur pièce d'identité.

PROTECTION DES DONNEES

Dans le cadre du respect de la vie privée et de la protection des données, les informations vous concernant et concernant votre enfant font l'objet d'un traitement, que ce soit pour :

Ouvrir un compte de messagerie, une plateforme de travail ou de stockage, une mise en ligne de photos ou de vidéos, un registre, un suivi comptable, une diusion de données sensibles concernant la restauration scolaire ou en relation avec la santé, La mise en place d'évaluations.

Par ailleurs, l'établissement scolaire a une obligation légale de transfert de certaines informations aux organismes de tutelle, décret n°2018047. Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à Madame Elodie MENARD et à la direction pour le suivi du dossier.

Les destinataires de ces données sont : la SARL ELOPOMA. La durée de conservation est de 5 ans à compter de l'archivage de votre dossier. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposer du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à Madame Elodie Ménard.

Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Fait à Angers le :	Signatures :
--------------------------	--------------